

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
REUNION DU 03 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 03 Décembre 2014, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 26 Novembre 2014

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 26 Novembre 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint – Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint – Mr Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint – Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Éric BEC – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS– Véronique RÉTIF – Antoine FONT – Carole CHEVREUX – Gilles BURNEAU conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mmes Brigitte DURAND – Marie-Paule FOUACHE

Absent excusé : Mr Hans MAZILLER

Démissionnaire : Mr Yann BRODEL

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Mr Yann BRODEL, pour raison personnel.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, il convient d'appeler au conseil municipal un nouveau conseiller municipal, selon les règles édictées à l'article L. 270 du Code électoral , c'est-à-dire par appel du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire lors du dernier renouvellement général du conseil municipal.

Le suivant de liste étant Mr Patrick DUVIC, il viendra compléter le tableau du Conseil Municipal et pourra participer à nos prochaines réunions ainsi que dans les commissions où il sera appelé à remplacer le démissionnaire.

1 – INTERVENTION DE M. GUY BERTIN, PRESIDENT DE SAUMUR AGGLO

Monsieur Guy BERTIN, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, a souhaité rencontrer les conseillers municipaux pour présenter les projets de la communauté d'Agglomération, à savoir :

- Réorganisation du pôle universitaire,
- Réhabilitation du bâtiment Route de Rouen (bowling), propriété de la CASLD, pour installation des bureaux des différents services de SAUMUR AGGLO et organisme d'aide à la personne (Mission locale, Maison de l'emploi, ...),
- Passage de la fibre optique dans le centre des villages de l'agglomération (le passage dans les villes sera assuré par les opérateurs téléphoniques)

En seconde partie de séance, Mr BERTIN a sensibilisé les élus à la mutualisation des services entre communes, cet effort aura un impact immédiat sur le pourcentage de baisse des dotations de l'état.

2 – SUBVENTIONS À RÉGLER COURANT LE 1^{ER} TRIMESTRE 2015

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer sur les subventions qui doivent être versées aux Associations dès le 1^{er} trimestre 2015, à savoir :

- ▶ Association familles rurales 1^{er} trimestre 2015 et divers (vacances scolaires) environ 5000 €. Le montant sera repris en détail lors du vote des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ▶ CHARGE Mme le Maire de régler les subventions du 1^{er} trimestre 2015.

3 – BUDGET COMMUNAL 2014

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN DEBUT D'EXERCICE 2015

Selon le code général des Collectivités Territoriales, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissements de l'exercice du budget précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal.

Ces crédits sont inscrits au budget lors de son adoption (article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Considérant que la Commune devra mandater des dépenses d'investissement en début d'année 2015, avant que le budget ne soit voté,

Le conseil Municipal propose de faire application des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT et

- ▶ Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets de l'année 2014.
- ▶ Autorise le mandatement des crédits ci-dessous dans l'attente du vote du budget communal étant précisé que les crédits mandatés feront l'objet d'une inscription lors du vote du Budget.

-	Chapitre		
	2041582	Subv Equipt	7 328 €
	213	Aut Bat Publics	5 450 €
	2151	Travx voirie	134 270 €
	2151	Installation voirie	18 762 €
	2188	Autres	1 500 €
		Total	167 310 €

4 – Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage.

Opérations effectuées le 12 Septembre 2014 – EP 140-14-55

Maintenance curative rue du Pressoir,

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

- Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- ☞ Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
- ☞ montant de la dépense : 1 059,74 euros TTC
- ☞ taux du fonds de concours : 75%
- ☞ montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 794,81 euros TTC

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEMML,

Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

5 – Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage.

Opérations effectuées le 23 Octobre 2014 – EP 140-14-58

Maintenance curative rue des Orchidées, avenue Henri Beaugé, rue des Masques, Place du Grand Clos, Avenue des Roches, chemin des Ecoteries, cité des Moulins et Chemin des Moulins.

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- ☞ Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
- ☞ montant de la dépense : 1 800,66 euros TTC
- ☞ taux du fonds de concours : 75%
- ☞ montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1 350,50 euros TTC

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEMML,

Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

6 – CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Suite à notre demande, la SAUR nous a transmis une convention pour la surveillance des poteaux d'incendie de notre commune. En effet, cette action effectuée par le SDIS n'est plus de leur compétence. Il y a 21 PI et une bouche d'incendie escamotable, soit un entretien à environ 1 210 € HT tous les trois ans (55€ par pièce).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ▶ AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de contrôle des poteaux incendie avec l'entreprise SAUR.

7 – CONVENTION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des Communes et 57 de la loi 84-53 sus-citée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Un contrat d'assurance groupe avait été validé pour les années 2012 - 2013 et 2014, il convient maintenant de le reconduire. Suite à l'accord de consultation par le conseil municipal validé le 19 Février 2014, la convention pour les années 2015, 2016, 2017 a été transmise :

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option :

- Franchise de 10 jours fermes pour accident de travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

	2015	2014
Statut des agents	COLLECTIVITÉS moins 121 Agents sans charges	COLLECTIVITÉS moins 121 Agents sans charges
Agents CNRACL	4,95 %	5,69 %
Agents IRCANTEC	1,30 %	1,30 %

L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ▶ AUTORISE Mme le Maire à signer la convention pour la couverture du risque statutaire.

8 – MÉDIATHÈQUE

Carte unique, tarif unique et règlement intérieur

Dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique Saumur Agglo, la commune s'est engagée en adhérant au niveau 2 de conventionnement avec le réseau des bibliothèques. Le projet de carte unique et tarif unique sur le territoire, lié à la mise en place d'une navette de distribution d'ouvrages a été présenté et validé par le Conseil Communautaire du Jeudi 25 Septembre dernier. La mise en place de ces nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2015 permettra un élargissement de la population touchée par le service des bibliothèques.

La carte délivrée lors de l'inscription donnera accès à toutes les bibliothèques et à toutes les collections pour un même tarif, quelque soit le lieu d'inscription, soit 10 € pour les adultes âgés de 26 ans et plus, résidant sur la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ▶ APPROUVE les nouveaux tarifs de la médiathèque de SAUMUR AGGLO pour application au 1^{er} Janvier 2015.

9 – LOGEMENTS VACANTS RUE ROBERT D'ARBRISSEL

Comme évoqué en commission cadre de vie, la municipalité souhaite travailler sur l'espace du quartier de la rue d'Arbrissel en vue de lui redonner l'aspect, la fonctionnalité et la vie qu'il mérite.

Partis du constat qu'un nombre trop élevé de logements y étaient vacants, que ceux-ci et d'autres occupés pouvaient être parfois en mauvais état, compte-tenu du classement d'une partie des espaces arrières en zone 2AU au PLU, nous avons demandé à la Direction des Territoires (DDT) de nous accompagner sur une étude permettant la prise en compte optimale de ces faits pour mettre en place un projet urbain sur ce quartier qui engloberait les deux côtés de la rue et au Nord jusqu'en limite de la maison de retraite et du Grand Clos.

Ce service a répondu favorablement à cette requête, d'autant plus que l'Etat encourage de telles réhabilitations afin de préserver au mieux les espaces agricoles.

La DDT se propose de nous accompagner gratuitement sur ce dossier en apportant son concours sur l'évaluation du besoin, sur le cahier des charges et sur le pilotage des actions à entreprendre. Fontevraud l'Abbaye pourrait être choisie comme commune « pilote » dans une démarche qui devra s'étendre naturellement à de nombreuses collectivités.

Nous demanderons aussi le concours de l'agglomération de Saumur qui, par le biais de son Pôle Habitat, encourage la réhabilitation des logements.

Vous avez pu prendre connaissance du document que la DDT a élaboré et affiné avec nos remarques afin de proposer une méthodologie nous permettant de prendre en compte tous les aspects, y compris ceux que nous n'aurions pas encore identifiés.

Vous remarquerez notamment qu'un comité de pilotage associant élus, riverains et services concernés serait mis en place ainsi qu'un comité technique chargé du suivi opérationnel du projet.

Ce dossier sera étudié en commission « Cadre de vie » élargie à l'ensemble du conseil prévue le 15 décembre. Nous y avons invité Mr Jackie GOULET, vice-président de l'Agglomération et responsable du Pôle Habitat. Nous souhaiterions au préalable obtenir votre accord de principe pour autoriser Madame le Maire à rechercher un bureau d'études ayant les compétences requises pour accomplir le travail de fond indispensable que seul un tel organisme est en mesure de réaliser. La prestation évaluée à un maximum de 20 000 € par la DDT serait subventionnée à 50 % par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et nous

demandierions également à l'agglomération de participer, sous forme d'un fonds de concours, au financement de cette étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ▶ AUTORISE Mme le Maire à rechercher un bureau d'étude sur le projet d'urbanisation de la rue Robert d'Arbrissel.

10 – ENTRÉE NORD RD947

Projet d'accès aux laboratoires Brothier. Flux de véhicules important : 250 véhicules lourds, 4000 véhicules/ jour.

Les objectifs : Sécuriser l'accès, Limité à 50 km/h plus en avant à l'entrée du village, sécuriser le chemin communal vers l'Arceau, sécuriser les liaisons douces et vélos, traiter l'entrée du village avec des éléments qualitatifs, réutilisation des aménagements existants. Un dossier d'exploitation commun sera présenté au CG. Le CG et l'Agglo sont prêts à aider financièrement la commune dans une pré-étude et dans les travaux à hauteur de 20% par le CG et 10 % par l'Agglo sur chaque poste.

L'étude est nécessaire pour Fontevraud l'Abbaye afin de connaître les détails de ce qui peut être réalisé et à quel coût. Les travaux sont estimés à environ 100 000 €, sans les aides de l'Agglo et du CG. La commune ne pourra pas supporter plus de 20 % de ceux-ci soit 20 000 €. Toute l'aide apportée sur les 50 000 € restant à financer sera la bienvenue.

Le conseil Municipal a validé en date du 15 Octobre 2014 la décision de faire cette étude qui devra être d'un coût modéré et a autorisé Mme le Maire à avancer sur le sujet avec l'aide du Conseil Général et Saumur Agglo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ▶ AUTORISE Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises sur le projet de l'aménagement de l'entrée Nord (RD 947).

11 – QUESTIONS DIVERSES

ESTAMPE : En hommage à Clémenceau et Antoine Cristal et en association avec le Clos Cristal et l'atelier Festina, Mr Richard LERAY présentera succinctement l'histoire et la technique de l'enluminure au cache, lors d'une soirée au sein du Clos Cristal à SOUZAY-CHAMPIGNY organisé en fin d'année. Environ 80 exemplaires sur le thème « Le Tigre en buvait » d'après l'œuvre originale de Justine Saint Lô, ont été commandés pour un début de vente à partir du 20 Novembre 2014 à hauteur de 380 € pendant la souscription et 450 € hors souscription.

Lors du Conseil Municipal du 19 Novembre 2014, Mme le Maire a proposé l'achat d'une de ces œuvres et suggéré aux Conseillers municipaux d'aller la voir à l'atelier, afin de recueillir l'avis des Élus lors de ce conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ▶ AUTORISE Mme le Maire à participer à la souscription pour l'acquisition d'une estampe auprès de Mr Richard LERAY.

Office National des Forêts : Inauguration d'un panneau dans le centre-ville, visite du chantier de plantation, parcelle 23 le long de la RD 145, retour en mairie : échanges, discussions autour de la gestion durable et apéritif. Rendez-vous place du 8 Mai à 9h45.

Artisan poissonnière : Mme PATROUILLAULT Laëtitia demande l'autorisation de s'installer sur le marché le mercredi matin. Le Conseil Municipal accueille favorablement cette demande.

Dates à retenir :

- 10 Décembre 2014 : pose du panneau de l'ONF à 9h45 place du 8 Mai
- 10 Décembre 2014 : Commission finances à 20 h30 en mairie
- 15 Décembre 2014 : Commission cadre de vie à 20h30 en mairie
- 07 Janvier 2015 : Vœux de la municipalité à 18h30 au Foyer Yves Duteil
- 11 Janvier 2015 : Réunion PNR à 14h30 (Coteau Mestré)
- 14 Janvier 2015 : Conseil Municipal à 20h30 mairie
- 08 Mars 2015 : Après-midi récréative des aînés de la commune